



Section Transport des élèves en difficulté	Page 1 de 1
	Date 5 octobre 2009

Énoncé	<p>Le transport spécialisé sera fourni aux élèves de la maternelle à la 12^e année, tel qu'il sera jugé nécessaire par l'unité des services en matière de besoins particuliers de chaque conseil scolaire, sur avis à WESTS.</p>
Procédures	<p>Demandes permanentes pour les enfants ayant des besoins particuliers</p> <p>L'unité des services en matière de besoins particuliers de chaque conseil fournira à WESTS les demandes pour les nouveaux élèves qui ont besoin d'un service de transport, les avis pour les élèves qui n'ont plus besoin d'un transport spécialisé et tout changement d'adresse ou d'école en utilisant le formulaire de demande de transport pour les enfants en difficulté – TF-07.</p> <p>Toute exigence en matière d'équipement spécialisé doit être inscrite sur le formulaire de demande.</p> <p>WESTS organisera le moyen de transport le plus rentable pour les résultats approuvés. Les renseignements seront fournis à l'administration du conseil scolaire, aux écoles et aux parents par le biais du logiciel GeoQuery.</p> <p>Tout changement au statut de l'élève pendant l'année doit être envoyé à WESTS aux fins d'intervention.</p> <p>Exigences pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers à court terme</p> <p>Les parents/tuteurs et tutrices sont responsables du transport en raison d'un problème médical à court terme ou d'une blessure qui n'est pas directement liée à une activité/un programme parrainé par le conseil scolaire.</p>